



Nos réf : JPF /DR

Objet : Réunion du conseil municipal du 3 septembre 2019

Monsieur,

Vous êtes convoqué à la réunion du conseil municipal du mardi 3 septembre à la mairie de Berrie à 20 heures.

Ordre du jour

- Situation générale des ressources en eau : restriction des usages domestiques de l'eau potable,
- Approbation des nouveaux statuts du syndicat eaux de Vienne siveer et adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon,
- Position concernant la limitation de vitesse sur le réseau communal et départemental,
- Etat des routes départementales qui traversent la commune de Berrie,
- Réorganisation complète des finances publiques : compétences du trésor public de Loudun restreintes : service de conseils.
- Demande de retrait de la communauté d'agglomération de grand Châtellerault du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne,
- Convention d'adhésion pour une durée de 3 ans au service de médecine de prévention du centre de gestion de la fonction publique territoriale : 85 € par visite,
- Projet de schéma communal de défense extérieure contre l'incendie de Berrie élaboré suite à la réunion de concertation du 12 juillet 2019,
- Travaux de voirie en cours,
- Questions diverses.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Mairie de Berrie
6 rue du Château
Le Bourg

86120 BERRIE

Tél : 05.49.22.94.25
Fax : 05.49.22.61.36



Le Maire,
Jean-Paul FULNEAU